

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **34 (2004)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Entrez dans la danse!



Les danseurs retrouvent leurs vingt ans.

Véritables phénomènes de société, les thés dansants se multiplient à travers nos régions. Il manque pourtant un élément essentiel afin que le bonheur soit total. Où trouver les cavaliers qui feront valser ces dames?

De Genève à Martigny, en passant par les Franches-Montagnes et Fribourg, les thés dansants réunissent des centaines de couples à cheveux blancs, qui retrouvent leurs vingt ans aux sons d'une valse ou d'un tango. Toutes les institutions spécialisées dans l'animation auprès

des seniors organisent ce genre de bals, généralement durant l'après-midi. Dans toute la Suisse romande, les sections de Pro Senectute, de l'Avivo ou du Mouve-

ment des aînés louent des salles et engagent des musiciens pour faire virevolter les danseurs de l'âge d'or.

D'autres organisateurs leur ont emboîté le pas, flairant un marché intéressant. Certaines discothèques réservent leur piste aux seniors le dimanche après-midi. Jusqu'au Casino de Montreux, qui propose un thé dansant chaque dimanche, entre 15 et 17 heures.

Événements ponctuels

Bernard Decrey, directeur de la toute nouvelle société Temps libre, destinée aux seniors, vient d'inaugurer son programme d'activités en organisant les thés dansants du dimanche à La Nautique, situé au bout du port d'Ouchy. «Notre but est de créer des événements ponctuels pour les seniors, comme des voyages à thèmes», affirme cet ancien conducteur de car, ambulancier et organisateur de soirées à thèmes.

La première expérience s'est soldée par un demi-échec. Pour-

tant, ce dimanche de début septembre, ils étaient près de deux cents à répondre à l'invitation du thé dansant organisé à La Nautique. «Les prix demandés pour les futurs bals sont trop élevés», s'énerve un connaisseur. «Je croyais qu'il s'agissait d'une somme globale, pour toute la saison», s'exclame une autre danseuse. «A ce prix-là, ils vont se planter!», prédit une troisième invitée.

Depuis, Bernard Decrey a revu ses prétentions à la baisse. «Nous avons tenu compte des différentes remarques et tenté de corriger le tir.» Effectivement, les tarifs ont sensiblement baissé. De 30 francs en moyenne, ils sont passés à 22 francs par personne, avec des avantages (4 bals pour le prix de 3) et la gratuité pour le ou la partenaire à partir du douzième thé dansant. «Par rapport aux manifestations qui tournent avec un seul musicien, nous offrons un véritable orchestre, dit Bernard Decrey. Et puis, nous tentons de fidéliser nos clients à travers diverses actions.»

Où danser?

Genève: Avivo, le vendredi, gratuit, tél. 022 329 14 28. MDA, le mercredi aux Vieux-Grenadiers, Fr. 7.- (membres Fr. 4.-), tél. 022 329 83 84. **Vaud:** Avivo-MDA, le vendredi, Fr. 6.- (membres Fr. 4.-), tél. 021 312 06 54 et 021 321 77 66. Pro Senectute, salle de Paudex, gratuit. Tél. 021 646 17 21. Signal de Bougy, 2^e et 4^e lundi du mois, Fr. 6.-, tél. 021 821 59 30. Founex, le 1^{er} mardi du mois, Fr. 9.-, tél. 022 776 82 47.

Moudon, dernier mardi du mois, gratuit, tél. 021 905 88 66. Yverdon-les-Bains, Les Alizés, le mardi, Fr. 4.-, tél. 024 426 10 38. Casino de Montreux, le dimanche, Fr. 25.- (19.-), tél. 021 962 83 83. Temps libre, le dimanche, La Nautique, Fr. 22.- (tarif dégressif), tél. 021 791 69 70. **Jura:** Avivo-Pro Senectute, 4 fois par an, Fr. 7.-, tél. 032 421 96 10 et 032 422 28 57.

Neuchâtel: Boudry, Centre de l'Ile, le dimanche, entrée libre, tél. 032 842 22 44. Marin, Café de La Tène, le vendredi, Fr. 7.-, tél. 032 753 80 30. **Bienne:** Pro Senectute, 1^{er} mercredi du mois, Café de l'Union, Fr. 7.-, tél. 032 328 31 11. **Fribourg:** MDA, 2^e mercredi du mois, Café L'Escale à Givisiez, Fr. 5.-, tél. 026 475 27 54. **Valais:** le mercredi, Café Griland à Conthey, Fr. 6.-, tél. 027 398 25 87.

Dans le domaine des thés dansants, le prix a en effet une grande importance. La plupart des organisateurs demandent entre 4 et 7 francs, rarement 10 francs. Mieux: certaines communes, comme Moudon, proposent des bals gratuits. «Les danseurs sont invités à glisser une pièce dans une tirelire, pour payer le musicien», précise-t-on à l'Office du Tourisme.

Au Signal de Bougy, où l'on organise deux bals par mois de mars à novembre, ils sont des dizaines de couples à tourner sur des airs de valse musette, de tango ou de bossa-nova. «Ce n'est pas du tout mon style de musique, affirme un des organisateurs, âgé de 25 ans, mais j'ai été ému de constater la joie qui animait les danseurs.»

Partout, on entend la même remarque: les couples retrouvent leurs vingt ans le temps d'un après-midi. Même si, parfois, quelques douleurs se réveillent après une java endiablée. «Avec mon mari, on ne danse plus que les slows», regrette Rose-Marie, qui guinchait comme une libellule il n'y a pas si longtemps. «Malheureusement, les petits bobos liés à l'âge nous condamnent le plus souvent à écouter l'orchestre...»

A une table voisine, René affirme: «Il n'y a pas d'âge pour s'amuser. Ceux qui sont actifs se maintiennent en forme beaucoup plus longtemps. Quand il y a une danse trop rythmée, je fais du surplace et ma cavalière virevolte autour de moi...»

Le vrai problème réside dans le manque flagrant de cavaliers. «Nous en sommes réduites à danser entre dames», regrette cette pimpante sexagénaire. C'est précisément dans ce domaine que la société Temps libre tente de se singulariser. «Pour trouver des cavaliers, nous sortons nos plus larges filets», annonce-t-on à la direction de la société. On leur souhaite de faire une bonne pêche.

Jean-Robert Probst

OCA - Genève

Votre situation a-t-elle changé?

■ **Comme chaque fin d'année, l'Office cantonal des personnes âgées (OCA) de Genève s'apprête à reprendre le calcul des prestations à verser, l'année suivante, à ses bénéficiaires.**

C'est le moment de vous rappeler qu'il est indispensable que l'OCA ait connaissance des éventuels changements intervenus dans votre situation, tant financière que personnelle, de manière que le montant de la prestation qui vous sera versée en 2005 corresponde bien à votre situation actuelle. Vous devez également communiquer à l'OCA toutes les modifications relatives à la situation financière ou personnelle des personnes prises en compte dans le calcul de la prestation.

Ces prochaines semaines, divers documents vous parviendront concernant notamment les montants des rentes auxquelles vous aurez droit en 2005 (rentes LPP, rentes étrangères, etc.). Vous recevrez aussi un relevé annuel de vos comptes bancaires ou postaux mentionnant le montant de votre fortune et les intérêts annuels.

Nous vous recommandons d'attacher une importance particulière à ces documents qui

contiennent des informations susceptibles de modifier le montant de la prestation qui vous est versée. Une augmentation de votre rente LPP, par exemple, peut occasionner une diminution de la prestation reçue de l'OCA. A l'inverse, une diminution de votre fortune peut engendrer une augmentation de votre prestation.

Annoncer les changements

Tout changement de situation entraîne une mise à jour des prestations de l'OCA et peut donner lieu à un versement rétroactif, mais aussi à une demande de remboursement. Toute prestation reçue indûment doit être restituée et il est important de savoir que l'OCA n'entrera, en principe, pas en matière pour accorder une remise si un changement dans la situation du bénéficiaire, et/ou des personnes prises en compte dans le calcul de la prestation, ne lui a pas été communiqué.

Soyez donc attentifs à ne pas oublier de transmettre à l'OCA, une copie des documents mentionnés ci-dessus. Comme pour tout envoi, pensez à mentionner votre numéro de bénéficiaire. Les premiers jours de janvier, vous recevrez la décision relative aux prestations de l'OCA pour 2005. Nous vous recommandons de vérifier attentivement les chiffres figurant dans ce document de manière à vous assurer que les montants pris en compte correspondent bien à votre situation 2005.

OCA

Office cantonal
des personnes âgées

Route de Chêne 54
1211 Genève 6 – CP 6375
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil du public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Consommation

Comment gérer vos biens?

Si vous avez besoin de conseils pour vendre des biens immobiliers, administrer ou gérer votre patrimoine et préparer d'une manière intelligente votre retraite dans un nouveau logement, une rési-

dence ou un EMS, il est indispensable de vous adresser à un service spécialisé. Jean-Pierre Zoller, jeune préretraité très actif, a mis en place une petite entreprise spécialisée dans ce genre de services, où l'aspect

humain est au moins aussi important que l'aspect purement financier.

»» Renseignements: Pro Seniors Conseil, ch. du Vallon 102, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 994 39 78.

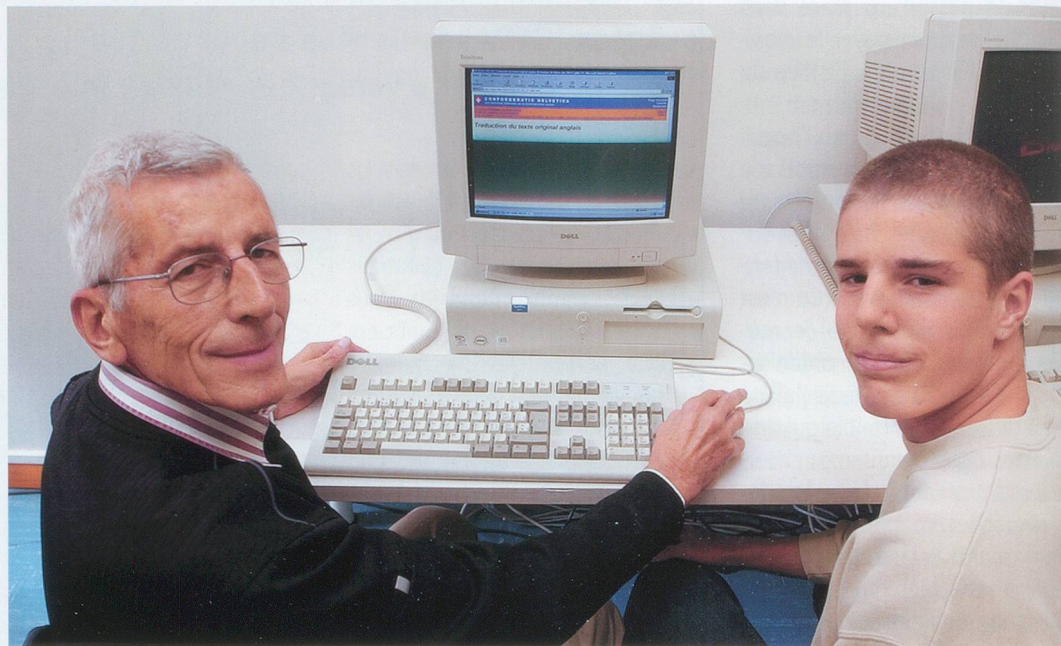
Neuchâtel

Dialogue entre générations

Les seniors font partie de la tranche d'âge la plus rétive à l'informatique alors que les jeunes y nagent comme poissons dans l'eau. A La Chaux-de-Fonds, une expérience réunit les deux générations.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pourraient rendre de précieux services aux personnes âgées, mais celles-ci éprouvent souvent des craintes face à un outil comportant de nombreux obstacles. La manipulation de la souris s'avère compliquée, les icônes sont petites, le jargon informatique est bourré d'anglicismes. Sans parler du non-sens de cliquer sur démarrer pour arrêter l'engin!

Bientôt l'informatique et internet n'auront plus de secrets pour les seniors inscrits aux cours or-



Autour d'un ordinateur, la rencontre entre jeunes et seniors est un vrai succès.

ganisés conjointement par le Centre d'animation et de rencontre de La Chaux-de-Fonds (CAR), Pro Senectute et le Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâtelaises (CI-FOM). Un enseignement est consacré aux bases de l'informatique et l'autre à l'entraînement

à naviguer sur le web, ainsi qu'à l'utilisation d'une messagerie électronique.

L'atelier «cyberthé» est l'occasion d'une belle rencontre entre jeunes et seniors. Les jeunes moniteurs ont quelque chose à apprendre à leurs aînés et en même temps cette convivialité leur per-

met de porter un autre regard sur ceux qu'ils qualifient volontiers de «croulants». L'aide des jeunes ne se limite pas seulement à la domestication du web mais pourra comprendre un accompagnement dans l'achat d'un ordinateur. Et quel plaisir quand une personne envoie son premier e-mail à sa petite-fille ou qu'un grand-père peut faire des jeux sur l'appareil avec ses petits-enfants. Le «cyberthé» est une manière de réduire la fracture informatique dont souffre la population des seniors.

La formule a du succès puisque tous les cours proposés cet automne sont complets. Succès aussi auprès des jeunes moniteurs qui ont été faciles à recruter. Cette passerelle intergénérationnelle permet aux seniors de surmonter les barrières liées aux nouvelles technologies et les jeunes du CAR pourront aussi peut-être bientôt leur enseigner l'art d'envoyer des sms. De nouveaux projets sont en effet en gestation.

Ariane Geiser

Rendez-vous nature

Les mois d'hiver ne sont guère propices aux promenades, mais d'autres activités nous permettent de profiter des beautés naturelles. Les musées d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel présentent ainsi leur nouveau cycle de films nature. Les projections sont généralement présentées par le réalisateur du film ou par un spécialiste du sujet.

• Neuchâtel – Muséum d'histoire naturelle, séances à 12 h 30

et 14 h 15, entrée libre: 3 novembre, *Insectoscope*, de Jean-Philippe Macchioni; 17 novembre, *Australie – Rouge de Cœur*, d'André Paratte; 1^{er} décembre, *Nage avec les Orques*, d'Alain Vuagniaux et Maurizio di Donato; 15 décembre, *Sur les traces de la loutre, du vison et du putois*, d'Eric Dragesco et Jean-Bernard Buisson.

Muséum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, 2000 Neuchâtel, tél 032 717 79 60, www.museum-neuchatel.ch

• La Chaux-de-Fonds – Musée d'histoire naturelle, séances à 14 h 30, 16 h et 20 h 30, entrée libre: 1^{er} décembre, *Australie – D'un Rêve à l'Autre*, d'André Paratte, deuxième partie du film. A voir aussi la quatrième exposition d'artistes naturalistes intitulée «Nature d'Artistes, 4^e» du 4 novembre au 30 janvier 2005.

Musée d'histoire naturelle, Av. Léopold-Robert 63, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél 032 913 39 76, www.mhnc.ch A.G.

Vaud

Les bureaux des assurances sociales se centralisent

Si vous aviez l'habitude de vous rendre dans votre agence communale d'assurances sociales pour obtenir des informations ou y effectuer les formalités d'usage, ce ne sera bientôt plus possible. A la demande du Conseil d'Etat vaudois, des réformes profondes sont en marche.

L'Association vaudoise des préposés aux agences communales d'assurances sociales (AVPACAS) est sur le point de regrouper ses agences pour répondre au souhait du Conseil d'Etat vaudois. La rentabilité financière n'est pas l'objectif premier de cette révision, c'est

plutôt une meilleure qualification professionnelle des préposés qui est visée. Ces derniers occuperont désormais des postes entre 75% et 100% et auront la responsabilité d'un bassin de population d'au moins 5000 habitants. Ainsi, le préposé devrait être capable de donner des informations plus précises dans tous les cas de figure, y compris, par exemple, celui concernant les ressortissants étrangers de pays bénéficiant des accords bilatéraux. Jusqu'alors, l'activité de préposé représentait, pour beaucoup de petites communes entre 400 et 2000 habitants, un poste entre 2% et 25%. Le préposé considérait alors cette fonction comme complémentaire à une autre activité, lucrative ou non. Dans les nouvelles structures, tous les préposés des agences seront des employés de l'association RAS (Régionalisation de l'action sociale) et placés sous l'autorité d'un agent régional dès la fin 2007.

On s'en doute, la proximité du contact va en souffrir. La centralisation des services engendra inévitablement davantage de problèmes pour les personnes excentrées et ayant des difficultés à se déplacer. L'un des grands avantages du préposé des petites communes était de connaître chaque personne individuellement et de jouer un peu le rôle d'assistant social. La distribution des postes par secteurs occasion-

nera, dans les régions fortement peuplées, l'ouverture d'antennes. Ainsi, Yverdon, qui devra gérer un grand nombre de petites communes, bénéficiera de deux antennes à Yvonand et à Grandson. Il incombera à chaque commune d'avertir ses concitoyens des changements. Certaines ont déjà prévu des distributions de tracts d'information tous ménages. En outre, d'après Jean-Marc Cherix, agent régional à Bex, il est prévu dans toutes les régions que le préposé

ou un collaborateur se déplace auprès des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Regroupés depuis des lustres en association mi-professionnelle mi-amicale, l'AVPACAS prend conscience de la nécessité de se redéfinir. Certains préposés en place s'attendent donc à ce que leur poste soit supprimé. Ceux qui ont démissionné pour diverses raisons depuis quelques années n'ont, dans la plupart des cas, pas été remplacés et la prise en charge de leur bureau a déjà été assumée par une commune voisine. Il faudra s'attendre à ce que certains préposés quittent cette activité, et que d'autres s'engagent davantage et, par obligation, suivent une formation continue.

Gérard Blanc

Cahier des charges

Le préposé aux assurances sociales a notamment pour tâches de:

- fournir un appui à la population pour remplir les formules officielles;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale ainsi que les autorités des éventuelles lacunes d'informations fournies à la population et des éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales et règlements ou encore des retards dans l'instruction des dossiers;
- contribuer à l'établissement et au maintien des bonnes relations entre les autorités d'une part et les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population en général d'autre part.

Sécurité



Prévention suisse de la criminalité, Neuchâtel

Vol à la tire: attention!

N'emportez que l'argent nécessaire pour les courses. Ne vous laissez pas distraire, ayez un œil vigilant sur votre sac à main

et serrez-le bien contre vous. Placez votre porte-monnaie au fond de votre sac ou dans une poche intérieure de votre vêtement.